Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212902498-20260127-2026004-DE

COMMUNE DE SAINT-GOAZEC
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à vingt heures dix en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GUILLOU Stéphane, Maire

Date de convocation : 20 janvier 2026 Date d'affichage : 20 janvier 2026
Nombre de présents : 11 Nombre de votants : 11 Quorum atteint
Etaient présents : GUILLOU Stéphane, Maire - GOUIFFES Jean-Claude - LE MAO Jean-Yves - LEGRIS Jean-Pierre - MELL Marie-Annette - BRONNEC Jean-Vincent - FONTAINE Manuel - MALTRET Aurélie - RIOU Brendan – RIOU Isabelle - THOMAS Anne-Laure
Absents excusés : BUREL-SIMON Karine - CARIOU Aurélie – LE CLEC'H Yannick
Secrétaire de séance : RIOU Brendan

Délibération votée à l'unanimité

Délibération N°2026-004

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPCC Domaines et musées départementaux-Chemins du patrimoine

Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, l'EPCC Domaines et musées départementaux - Chemins du patrimoine en Finistère est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur le riche passé des domaines départementaux qu'il gère. Il contribue à la préservation et à la valorisation du patrimoine, au travers d'une offre culturelle exigeante et accessible à tous.
L'évolution majeure en 2025 a été l'intégration des musées du GIP Musées de Territoires finistériens, du musée Départemental Breton ainsi que du musée Phares et Balises d'Ouessant au sein de l'EPCC.

Afin de renforcer la gouvernance et de sécuriser le fonctionnement institutionnel de l'établissement, il est proposé une modification des statuts de l'EPCC pour créer une fonction de Vice-Président. Cette modification permettra :

- d'assurer une continuité de la présidence en cas d'empêchement ou d'absence du Président du conseil d'administration ;
- de structurer la gouvernance pour favoriser la stabilité et la réactivité dans le dialogue entre les membres du conseil d'administration.

Ainsi, il est ajouté à l'article 13 des statuts le paragraphe suivant : « Un vice-président pouvant suppléer le président en cas d'empêchement de ce dernier est élu par le Conseil d'administration, selon les mêmes modalités ».
L'EPCC Domaines et musées départementaux - Chemins du Patrimoine en Finistère est régi par des statuts délibérés en conseil d'administration puis validés par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes des collectivités membres. Ces nouveaux statuts ont été approuvés par le conseil d'administration de l'EPCC par délibération du 7/01/2026. Les nouveaux statuts sont proposés en annexe.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- d'approuver les nouveaux statuts de l'EPCC Domaines et Musées départementaux – Chemins du patrimoine en Finistère, présentés en annexe 1 ;
- d'autoriser la signature des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour copie conforme
Le Maire, Stéphane GUILLOU

MAIRIE DE ST-GOAZEC (FINISTÈRE)